



Paris, le 1er juillet 2020

L'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement souligne la pertinence des paiements dématérialisés et prend des mesures pour soutenir le déploiement de l'authentification forte pour les paiements en ligne

L'Observatoire réaffirme son soutien aux modes de paiement dématérialisés ou sans contact sécurisés:

- Au point de vente, par l'utilisation des technologies de paiement sans contact par carte ou par mobile. À cet égard, l'Observatoire se félicite que l'élévation du plafond de paiement par carte en sans contact à 50 € ait été réalisée dans des conditions assurant un haut niveau de sécurité.
- À distance, par le recours au paiement par carte ou par virement, en alternative notamment au chèque pour les transactions de montant élevé¹.

À ce titre, l'Observatoire confirme l'attention portée à l'achèvement du déploiement de l'authentification forte pour les paiements sur internet². Si les perturbations ayant affecté l'ensemble des acteurs de la chaîne des paiements pendant la période de confinement ont conduit à temporiser certaines actions de ce déploiement, il s'agit désormais de reprendre activement la migration dans les meilleures conditions afin d'assurer le plus haut niveau de sécurité des paiements sur internet, au bénéfice des consommateurs et des commerçants :

- L'Observatoire invite les acteurs de la chaîne des paiements à reprendre activement leur contribution au plan de migration au titre de l'équipement des porteurs, de la mise à niveau des infrastructures techniques et du raccordement des commerçants ;
- Les dispositifs de pilotage de cette migration sont revus pour intégrer une flexibilité dans la trajectoire de migration, qui pourra être activée par l'Observatoire pour tenir compte, tout en les encadrant, des répercussions de la crise sanitaire. Cette adaptation s'accompagnera d'un suivi renforcé des actions présentant un caractère critique, et reste compatible avec l'attente d'un haut niveau de conformité de la Place française à la réglementation européenne au cours du 1^{er} trimestre 2021.

Les nouvelles modalités de pilotage du plan seront détaillées dans le rapport annuel 2019 de l'Observatoire, qui sera présenté à la presse et publié le 22 septembre 2020.

¹ Voir à ce titre la brochure à l'attention des professionnels publiée par le CNPS et le CCSF : <https://www.banque-france.fr/sites/default/files/media/2017/05/17/cnps-payer-autrement-que-par-cheque.pdf>

² Plan de migration validé par l'Observatoire : <https://www.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/2019-10-30 - osmp - plan de migration dsp2.pdf>

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Observatoire de la sécurité des moyens de paiements (OSMP) est un forum chargé de promouvoir le dialogue et les échanges d'informations entre les acteurs intéressés par la sécurité et le bon fonctionnement des moyens de paiement scripturaux en France. Présidé par le gouverneur de la Banque de France, il est constitué de deux parlementaires, de représentants des administrations publiques, d'acteurs du marché des paiements et d'utilisateurs (commerçants, entreprises et consommateurs), ainsi que de personnalités qualifiées.

Créé par la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, l'OSMP succède à l'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement institué en 2001. Il a pour mission de suivre les mesures de sécurité adoptées par les acteurs du marché des paiements et leurs clients, d'établir des statistiques de fraude agrégées et d'assurer une veille technologique en matière de moyens de paiement.

www.observatoire-paiements.fr

A propos de la Banque de France. Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Visitez notre site internet www.banque-france.fr

Suivez nous    